

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 40

Artikel: Quelques perles autour du "sourire divin"
Autor: Alin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ».** — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph. Fr. 1 50
- Favey, Grognez et l'Assesseur.** récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen. » 2 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud,** par C.-C. Denéréaz. » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Té,** par L. Favrat (encore quelques exemplaires). » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

QUELQUES PERLES AUTOUR

DU « SOURIRE DIVIN »

Mais moi j'en connais un qui
m'a séduit bien davantage...

D'ABORD je ne l'aimais pas... je ne la comprenais pas... j'y suis retournée... je suis restée là pendant des heures... Tout à coup, j'ai senti !... C'est admirable ! mais ce ne doit pas être à la portée de tout le monde...

— On dit qu'il a mis quatre ans...

— Il l'aimait, mais il n'y a jamais rien eu entre eux.

— Avez-vous remarqué les mains ? Il paraît que c'est le plus difficile, en peinture...

— Ce mélange, à la fois, de candeur et de tendresse ; la subtilité mystérieuse et déconcertante de ce sourire ; cette ruse voluptueuse ; cette impénétrabilité...

— Oh ! madame !... Un deuil... Une calamité !... Non, deux morceaux, je vous prie, — jamais de lait...

— Il peut être bien tranquille... On ne l'arrêtera jamais... Il est bien trop haut placé !...

— C'est elle qu'on aurait dû placer plus haut...

— C'était pour faire contrepoids au Maroc... La situation était très tendue.

— C'est un journaliste qui a fait le coup !...

— C'est sûrement un milliardaire... Elle a dû passer l'eau...

— Il y a des érotomanes, des sadiques, qui couchent avec de vieux tableaux !...

— C'est la faute à Homolle !...

— Et Dujardin-Beaumetz... Qu'est-ce qu'il f... ?

— Voui ! des musiciens, des clowns, des fleurs, des plantes vertes, des rafraîchissements... pendant quatre ans... rien que pour qu'elle ait le sourire !...

— Je ne l'avais jamais vue, — mais j'ai dit immédiatement à ma fille : « Va me l'acheter, en carte postale. »

— Montré moà le plaice où il était sious-pendu ..

— Il paraît que ce n'était pas la bonne !

A la place vide, les clous : « Enfin seuls ! on se rend compte que nous existons... Il n'y en avait plus que pour elle !... »

— S'il la rapporte, il aura cinq cent mille francs et il sera décoré...

La petite infante de Vélasquez : — J'avais pourtant une si jolie robe empesée !...

Un indépendant : — Elle m'a toujours énérvé !... Mais vous avez donc du persil sur les yeux : Vous n'avez jamais vu ce front haut comme un mur derrière lequel il ne se passe rien, — ces yeux de ruminant rusé, ce tout petit morceau de menton, cette bouche longue et mince qui semble ignorer le baiser... ce... »

On le lapide... Une caillasse le fait chanceler, un « monsieur très bien » lui arrache une oreille, une dame lui ouvre le ventre à coups d'ombrelle...

La foule, qui n'a rien vu et qui se rue :
— A l'eau... à l'eau... le satyre !... On l'a vu, salaud !... à l'eau !...

L'écho : — Salaud !... à l'eau... à l'eau...

L'eau : — Il a fait un grand trou dans ma robe... mais ça ne se voit déjà plus...

Le ramasseur de... perles :
PIERRE ALIN.

Incontestable. — Tu vois bien ce monsieur qui passe ?

— Oui.

— Il est gaucher.

— Tu le connais ?

— Non.

— Alors, comment sais-tu qu'il est gaucher ?

— Il lui manque le bras droit.

A table d'hôte. — Vous qui vous connaissez en chevaux, pourriez-vous me dire comment on reconnaît leur âge ?

— Certainement. Par les dents.

— Ah, c'est vrai ; je l'avais oublié. Mais peut-on dire également l'âge de tous les animaux de la même façon ?

— Parfaitement. Ainsi, je vous dirais l'âge d'un poulet par les dents.

— Mais un poulet n'a pas de dents.

— Non, mais j'en ai, moi !

TOUS PROPRIÉTAIRES

EN compagnie de leurs confrères de la Suisse romande, un certain nombre de journalistes vaudois sont allés, il y a huit jours, à Montana sur Sierre par un chemin de fer funiculaire battant neuf, dont les constructeurs sont deux ingénieurs de Lausanne, MM. Boiceau et Muret. Or, comme il faisait là-haut un temps de *la metzance*, ils sont restés assez longtemps dans les hôtels à s'instruire sur les vertus des crus valaisans, ainsi que sur les originales coutumes de ce pays, que va bouleverser le nouveau Code civil fédéral, que le Valaisan enverrait à tous les diables, s'il pouvait.

La propriété, en Valais, est divisée à l'infini par les partages des héritages et arrive à des extrêmes incroyables.

A Montana même, où le sol semble sans valeur, on dit qu'une vache ne peut pâturer sans bumenter le champ du voisin. Des propriétés en près de 10 mètres de longueur et de 2 mètres de large sont très fréquentes. Un faucheur a peine à faire un seul andain sans entamer le champ voisin.

A Grimentz, un propriétaire possède plus de cent petits carrés de prés semblables. Un autre propriétaire a près de 400 petites propriétés au cadastre sans être riche. Un noyer peut avoir quatre-vingt-douze propriétaires, l'un possédant la grosse branche du nord, l'autre celle du nord-est et ainsi de suite. Quand on partage la récolte d'un arbre, l'un a dix noix, l'autre trois ; un autre possède le terrain seul, le vendant s'étant réservé les arbres. La *Feuille officielle* annonçait l'autre jour la vente dans le Val d'Hérens des 5/92 d'un racard ou grange à fourrage. Les maisons, les chambres même ont plusieurs propriétaires. En vendant une maison, on peut se réserver le droit au lit dans telle chambre !

Un char, une charrette peut avoir plusieurs copropriétaires et être une source de disputes graves et interminables. On vend un dixième de char aux enchères. Il y a quelques jours un paysan voulait emprunter à une banque de Sion cent francs et offrait pour gage un jour de mulet ! Car ces bêtes elles-mêmes sont partagées entre plusieurs propriétaires dont chacun peut employer la pauvre bête un jour par semaine. Le dimanche, le mulet ne travaille pas et on le laisse souvent jeûner, personne ne voulant le nourrir pour rien !

Un mulet peut être partagé par parties désignées : telle jambe appartenant à tel paysan. Si le propriétaire de la jambe de gauche n'a pas le moyen de le faire referrer, ce pied reste déferré !

Pour finir, voici la bonne histoire qui vient d'arriver à un amateur d'antiquités. L'autre jour, à une enchère publique à Orsières, il mise une superbe et antique hallebarde du *xv^e* siècle. L'échute lui est donnée pour 23 francs. Mais, quand il veut emporter son bien après avoir, dans sa joie, payé à boire à toute l'assistance, il se voit arrêté par l'huissier ; on lui explique que ce qu'il a acheté ce n'est pas la pro-